

Si vous êtes intéressés par ce nouveau dispositif et acceptez les conditions requises, vous devez renvoyer le formulaire ci-dessous soit par mail (chequeactivite@ville-roubaix.fr tel : 03 59 57 31 82) soit par courrier avant le 11 mai 2020 en Mairie à la direction Action Educative de manière à figurer sur les documents réalisés pour informer le public.

Une convention entre la Ville et votre association entérinera cet accord et vous permettra de recevoir les subventions liées à l'action.

Madame, Monsieur :

Titre :

Nom de l'association définit dans la Journal Officiel:

Adresse Administrative :

Adresse du lieu de pratique :

souhaite conventionner avec la Ville de Roubaix pour accepter les chèques activités délivrés par la Ville, s'engage à respecter les termes de l'accord et à fournir les pièces nécessaires pour recevoir les subventions du montant des chèques collectés.

Quelles activités proposez- vous pour les enfants du CP au CM2

Nombre d'enfants roubaisiens du CP au CM2 accueillis par votre association en 2019 /2020

Tarif d'adhésion pratiqué en 2019/2020 :

Fait à Roubaix le :

Signature :